



**swisscom**

### **Définition Non-utilisation des services mobiles prépayés**

Conformément aux conditions générales pour les services mobiles prépayés, **après 12 mois sans utilisation**, la carte SIM ou le profil eSIM perd sa validité, le crédit prépayé se périmé et Swisscom récupère le numéro de téléphone sans verser de dédommagement.

**La non-utilisation inclut toutes les activités n'entraînant aucune modification (réduction ou augmentation) du crédit prépayé**, par ex.

- mise en marche du terminal mobile ;
- réception de messages SMS ;
- utilisations (appels, SMS, communication mobile de données) qui n'entraînent aucune réduction effective du crédit (par ex. parce qu'elles sont couvertes par un pack payé (option)).

**Sont considérées comme une utilisation toutes les activités qui entraînent effectivement une modification (réduction ou augmentation) du crédit prépayé**, par ex.

- recharge du crédit prépayé ;
- achat de packs/options ;
- utilisations (appels sortants, envoi de messages SMS, communication mobile de données) qui entraînent une réduction effective du crédit.